

Recrutement : comment rédiger et diffuser votre offre d'emploi ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 25/04/2022 - **Ressources humaines**

Vous souhaitez embaucher ? Avant d'entamer vos démarches, une première étape vous attend : la rédaction de votre offre d'emploi et sa diffusion. Que doit-elle indiquer ? Comment la rendre attractive ? Sur quels supports la diffuser ? On vous répond.

Comment préparer la rédaction de votre annonce ?

Diffuser une annonce d'emploi ne s'improvise pas. Avant de communiquer sur votre intention d'embauche, prenez le temps de **définir méthodiquement l'ensemble de vos besoins et le profil que vous recherchez** pour y répondre.

Cette étape doit vous permettre de définir une fiche de poste, réunissant :

- ▶ les **missions** de votre futur collaborateur
- ▶ les **qualités** et **compétences** attendues pour les exercer.

Dans la mesure du possible, essayez d'évaluer, pour chaque mission, le temps que devra y consacrer chaque semaine votre nouvelle recrue.

Cette évaluation a comme objectif de vous assurer que le poste que vous cherchez à pourvoir constitue bien un temps plein.

Pour mener à bien cette étape, n'hésitez pas à impliquer certains de vos collaborateurs, notamment si ces collaborateurs occupent un poste similaire à celui que vous souhaitez créer. Ils constituent une ressource précieuse pour constituer la fiche de poste. Par ailleurs, cette démarche est l'occasion de les inclure dans la procédure de recrutement et de les préparer à accueillir un nouveau collègue.

Que devez-vous indiquer dans votre annonce ?

Votre annonce se doit évidemment de reprendre les éléments clefs de la fiche de poste.

Mettre en avant les missions du poste à pourvoir

Vous devez y mettre en avant les **missions** les plus représentatives de la **journée-type de votre futur collaborateur**. Si votre annonce se doit de donner un aperçu clair et précis du poste proposé, elle n'a pas pour autant comme objectif d'être exhaustive. À cet égard, il n'est pas nécessaire d'y indiquer des missions qui ne seront accomplies que de manière très occasionnelle par le candidat retenu, lors des congés d'un collègue par exemple.

Décrire le profil recherché

Pensez aussi à définir le profil recherché en indiquant aussi bien les **savoir-faire** (utiliser un ordinateur, rédiger un contrat, etc.) que les **savoir-être** (esprit d'équipe, sens de l'initiative, etc.) attendus. Toutefois, prenez garde à ne pas constituer une liste trop exigeante de compétences ou de qualités personnelles, au risque de décourager les aspirants candidats.

Présenter votre entreprise

Au-delà de définir le poste proposé et le profil recherché, n'oubliez pas de **présenter votre entreprise**. Pour ce faire, décrivez brièvement la nature de votre activité mais aussi ce qui la rend attractive : votre implantation géographique, la configuration de vos locaux, l'expertise de vos collaborateurs ou les perspectives d'évolution.

Indiquer la rémunération : une option facultative mais encadrée

Indiquer la **rémunération** envisagée n'est pas obligatoire dans une annonce. Toutefois, si vous faites le choix d'indiquer une rémunération, celle-ci doit être réaliste. En effet, le **Code du travail** < <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006903794&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20141225>> interdit de publier une offre d'emploi comportant des « allégations fausses » concernant la « rémunération et les avantages annexes proposés ».

Comment diffuser votre annonce ?

Aujourd'hui, l'outil le plus efficace pour diffuser votre annonce est évidemment internet. Internet vous offre de nombreuses possibilités de diffusion, grâce aux **sites spécialisés dans la recherche d'emploi** ou les **réseaux sociaux professionnels**. Sélectionnez les sites les plus pertinents pour poster votre annonce. Votre objectif ? Que votre candidat idéal y fasse ses recherches d'emploi !

N'oubliez pas les acteurs traditionnels comme **Pôle emploi** < <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>> et l'**Apec** < <https://www.apec.fr/>>, ou la presse spécialisée de votre secteur.

Afin d'être accompagné, vous pouvez vous rapprocher de votre **chambre de commerce** < <https://www.cci.fr/web/organisation-du-reseau/annuaire>> ou de votre **DREETS** < <https://dreets.gouv.fr/>>.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Recrutement : comment organiser un entretien d'embauche ?

Comment recruter un travailleur saisonnier ?

Estimez le coût d'une embauche d'un salarié en CDI, en CDD ou en alternance < <http://Estimez le coût d'une embauche d'un salarié en CDI, en CDD ou en alternance>>

En savoir plus sur la rédaction d'une offre d'emploi

Cinq conseils pour rédiger une offre d'emploi < <https://www.pole-emploi.fr/employeur/vos-recrutements/des-conseils-pour-rediger-vos-an/cinq-conseils-pour-rediger-une-o.html>> sur le site de Pôle emploi

Se former à rédiger une offre d'emploi < <https://www.apec.fr/recruteur/recruter/diffuser-une-offre/fiches-services/apprendre-a-rediger-une-offre-demploi.html>> sur le site de l'Apec

Thématiques : [Ressources humaines](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page   